VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

BESOIN D'AIDE

Par Profil supprimé Postée le 20/03/2016 11:37

Bonjour, je suis consommateur de cannabis depuis mon adolescence, j'ai commencé à l'âge de 12 ans pour oublier des certaine choses vécu durant mon enfance.... J'ai maintenant 26 ans et je viens de me faire arrêter pour la troisième fois, les deux premières fois pour conduite et consommation de stupéfiants ce qui m'a valu la première fois une suspension de permis de 6 mois et un stage de sensibilisation aux drogues et la deuxième fois une annulation du permis avec un suivi de sevrage de 18 mois (qui n'a servi à rien). Il y a deux jour je me suis fait arrêter pour possession de cannabis à coter d'un point de vente...
J'aurai voulu savoir si éventuellement vous sauriez se que je risque pénalement ? Et j'aimerais vraiment arrêter de fumer mais j'aimerais me faire aidé par ce que le soir quand je rentre du travail, je suis seul et mais démon de l'enfance remonte et afin de ne pas faire de conneries, bas je replonge.... Et j'en ai marre je voudrais m'en sortir mais je ne sais pas où aller? Que faire?....

Mise en ligne le 22/03/2016

Bonjour,

Bonjour,

Si vous êtes poursuivi pour usage de stupéfiant, le code de la santé publique prévoit des peines pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 3750 euros d'amende (article L3421-1). Assez souvent des alternatives aux poursuites sont proposées : rappel à la loi, stage de sensibilisation, injonction thérapeutique… Nous ne pouvons pas vous dire plus spécifiquement ce qui va se passer pour vous ni si vos précédentes arrestations vont peser dans la balance et dans quelle mesure.

Nous vous encourageons bien sûr à prendre les devants et à vous rapprocher d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour faire part à des professionnels du soin de votre souhait d'arrêter, des difficultés que vous rencontrez et ainsi pouvoir envisager une prise en charge adaptée à vos besoins. En l'espace de quelques lignes, vous revenez à deux reprises sur des choses difficiles vécues dans votre enfance et toujours douloureuses et semblez faire le lien avec votre recours au cannabis. Il semblerait important que vous puissiez mettre l'accent sur un accompagnement psychologique pour vous permettre d'aller au bout de votre démarche d'arrêt de vos consommations. C'est précisément l'aide que vous pourrez solliciter en CSAPA auprès des psychologues de l'équipe.

N'ayant aucun élément sur votre lieu de résidence nous ne sommes pas en mesure de vous orienter vers une consultation mais vous trouverez ces adresses dans la rubrique « Adresses utiles » de notre site dont nous vous joignons le lien ci-dessous.

Nous nous tenons bien sûr à votre disposition si vous souhaitez revenir vers nous et prendre le temps d'échanger plus précisément sur vos difficultés. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à 2h.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Adresses utiles"